

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept  
Le dix-huit décembre,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

**N° 201/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

**Objet de la délibération :**

**EMIPO : versement acompte  
avant le vote du budget**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
  - Dont suppléés : 2
  - Dont représentés : 5
  - Excusés : 5
  - Non excusés : 13
- Votants : 81

**Résultat du vote**

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-201-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2018

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Procuration**
- Suppléé(e)s** M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,  
Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale du Pays d'Ornans, le Directeur de l'EMIPO sollicite le versement d'un acompte d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) sur la subvention 2018 avant le vote du budget primitif de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL).

A la majorité (les représentants de la CCLL à l'EMIPO ne participant pas au vote), le conseil communautaire autorise le versement d'un acompte d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) sur la subvention 2018 avant le vote du budget primitif de la CCLL à l'EMIPO pour assurer la continuité du service.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

